

Séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent tenue le 28 novembre 2018 à 10 h, au 10, rue King, bureau 400, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

M. Denis Henderson, vice-préfet et maire du canton de Havelock  
M. Douglas Brooks, maire de la municipalité de Franklin  
M. André Brunette, maire de la ville de Huntingdon  
Mme Carolyn Cameron, mairesse de la municipalité de Hinchinbrooke  
Mme Linda Gagnon, mairesse du canton de Dundee  
M. Jacques Lapierre, maire de la municipalité d'Ormstown  
Mme Agnes McKell, mairesse de la paroisse de Très-Saint-Sacrement  
M. Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet  
M. Pierre Poirier, maire du canton de Godmanchester  
M. Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick  
Mme Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin  
M. Laurent Lampron, directeur général et secrétaire-trésorier

Absence motivée :

M. Gilles Dagenais, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

8166-11-18

Il est proposé par monsieur Giovanni Moretti  
Appuyé par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement  
Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Une quinzaine de personnes sont présentes lors de l'ouverture de la séance.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8167-11-18

Il est proposé par madame Linda Gagnon  
Appuyée par monsieur Denis Henderson et résolu unanimement  
Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2019, abrogeant le règlement n° 304-2018.
4. Prévisions budgétaires 2019 de la MRC.
5. Questions de l'assemblée portant uniquement sur les sujets traités à l'ordre du jour.
6. Clôture de la séance.

ADOPTÉ

**3. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AUX QUOTES-PARTS ET TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT, POUR L'ANNÉE 2019, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 304-2018**

8168-11-18

Monsieur Douglas Brooks dépose un avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif aux quotes-parts et tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2019, abrogeant le règlement n° 304-2018, sera soumis au Conseil de la MRC pour adoption.

Le projet de règlement est déposé.

**4. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019 DE LA MRC**

*ATTENDU* les différentes mesures adoptées par le Conseil de la MRC en matière de redressement économique, financier et organisationnel depuis le 12 mars 2018, comprenant notamment des mesures en lien avec l'adoption d'un nouveau plan d'effectifs, affectant les secteurs de l'administration, la direction générale, l'archéologie, la culture, la prévention en incendie, le secteur de l'aménagement et de l'urbanisme, ainsi que des mesures en lien avec le programme du transport collectif/taxibus;

*ATTENDU* l'adoption de la résolution n° 8129-09-18 adoptée le 12 septembre 2018 confirmant la décision de la MRC d'assumer elle-même les pouvoirs en matière de développement économique et d'intégrer le Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-Laurent au sein de la MRC;

*ATTENDU* l'avis de motion et le dépôt d'un projet de règlement relatif aux quotes-parts et aux tarifs des différents services de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'année 2019, laquelle adoption devrait être confirmée lors de la prochaine rencontre du Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

*ATTENDU* les rencontres en comité de travail des membres du Conseil de la MRC tenues les 6 et 14 novembre 2018 au cours desquelles les orientations et prévisions budgétaires 2019 furent soumises et des options d'ajustement budgétaire recommandées,

*ATTENDU QU'*il y a lieu d'adopter des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019, comme suit :

- 1) D'autoriser le report pour l'exercice 2019 de la quote-part spéciale de 5 %, adoptée en 2018 aux fins exclusives du service de la dette, tout en reconfirmant les conditions additionnelles suivantes déjà approuvées en 2018 :
  - a. que pour l'avenir, tout déficit au niveau du fonctionnement et des opérations courantes de la MRC soit interdit (soit avant le service de la dette);
  - b. de ne pas approuver ou entreprendre des projets à déficit (c'est-à-dire, qui crée un déficit lorsqu'il faut apparier par une contribution de la MRC, une somme pour obtenir des subventions gouvernementales ou d'autres sources);
  - c. que les sommes obtenues par la mise en place d'une quote-part spéciale pour le service de la dette soient gelées à leur niveau 2018, dans le cadre du report de cette quote-part spéciale en 2019 et pour les années suivantes, s'il y a lieu; et
  - d. que les quotes-parts et tarifs, facturés aux municipalités locales en fonction d'un règlement annuel sur les quotes-parts et tarifs, soient augmentées au maximum en fonction du taux d'inflation annuel;

*ATTENDU* l'article 975, 3<sup>e</sup> alinéa, du Code municipal du Québec qui prévoit que les parties du budget d'une MRC doivent être adoptées séparément;

8169-11-18

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par monsieur Jacques Lapierre, Appuyé par madame Linda Gagnon, et résolu unanimement, D'adopter la partie 1 des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier 2019, en regard des parties Administration générale, Aménagement, Archéologie, Sécurité publique, Développement économique, Cours d'eau, Évaluation/Mise à jour, Équilibrage, Modernisation, Maintien d'inventaire, Matrices graphiques, Politique culturelle (Loisirs et culture), Forêt privée, Matières résiduelles, Collecte RDD, Sensibilisation et récupération, Transport collectif-Taxibus, Piste cyclable, Développement social, Cour municipale, Relais touristique, présentées aux annexes 2 et 3 jointes à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8170-11-18

Il est proposé par monsieur Denis Henderson Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement D'adopter la partie 2 des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier 2019, en regard de la partie Service d'urbanisme présentée aux annexes 2 et 3 jointes à la présente, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8171-11-18

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier Appuyé par monsieur Giovanni Moretti et résolu unanimement

D'adopter la partie 3 des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier 2019, en regard de la partie Station de pompage présentée aux annexes 2 et 3 jointes à la présente, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8172-11-18

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier  
Appuyé par madame Carolyn Cameron et résolu unanimement  
D'adopter la partie 4 des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier 2019, en regard de la partie Gestion du risque présentée aux annexes 2 et 3 jointes à la présente, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8173-11-18

Il est proposé par monsieur Jacques Lapierre  
Appuyé par monsieur Richard Raithby et résolu unanimement  
D'adopter la partie 5 des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier 2019, en regard de la partie Rénovation cadastrale présentée aux annexes 2 et 3 jointes à la présente, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

8174-11-18

Il est proposé par monsieur Douglas Brooks  
Appuyé par madame Agnes McKell et résolu unanimement

- I) D'adopter pour une seconde année, la quote-part spéciale de 5 %, telle que calculée et adoptée en 2018, aux fins exclusives du service de la dette, tout en reconfirmant les conditions additionnelles suivantes déjà approuvées en 2018 :
- a) Que pour l'avenir, tout déficit au niveau du fonctionnement et des opérations courantes de la MRC soit interdit (soit avant le service de la dette);
  - b) De ne pas approuver ou entreprendre des projets à déficit (c'est-à-dire, qui crée un déficit lorsqu'il faut apparier par une contribution de la MRC, une somme pour obtenir des subventions gouvernementales ou d'autres sources);
  - c) Que les sommes obtenues par la mise en place d'une quote-part spéciale pour le service de la dette soient gelées à leur niveau 2018, dans le cadre du report de cette quote-part spéciale en 2019 et pour les années suivantes, s'il y a lieu; et
  - d) Que les quotes-parts et tarifs, facturés aux municipalités locales en fonction d'un règlement annuel sur les quotes-parts et tarifs, soient augmentées au maximum en fonction du taux d'inflation annuel (pour l'exercice 2019, une diminution de 0,09 % en moyenne pour l'ensemble des quotes-parts).
- II) De procéder à une affectation des fonds attribués à la MRC du Haut-Saint-Laurent par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT), pour l'exercice 2018, comme suit :

FDT- N° de l'article	Mandat	Montant
4a)	Planification et développement local	83 146 \$
	Aménagement et développement du territoire	125 000 \$
4b)	Soutien aux municipalités locales (social, culturel, touristique, etc.)	0 \$
4c)	Entrepreneuriat et développement économique (comprenant Fonds de développement touristique – 70 000 \$)	345 000 \$
4d)	Développement social - mobilisation des communautés, soutien à des projets sociaux et collectifs	140 000 \$
	Développement culturel – soutien à des projets en loisirs et culture	40 000 \$
	Mobilisation des communautés – transport collectif (Taxibus)	195 000 \$
4e)	Ententes sectorielles avec des ministères/organismes gouvernementaux	0 \$
4f)	Développement rural – Accès au bénévolat	5 000 \$
	<b>Total</b>	<b>933 146 \$</b>

- I) De mandater le directeur général et secrétaire-trésorier de mettre en place les mesures nécessaires à la mise en œuvre des prévisions budgétaires 2019, comprenant notamment les ajustements salariaux au 1<sup>er</sup> janvier 2019, compte tenu de l'avancement d'échelon pour les employés concernés et du taux d'inflation au 1<sup>er</sup> novembre 2018, tel que proposé par la présente résolution.

ADOPTÉ

**5. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR**

Trois personnes soulèvent des questions en lien avec l'adoption des prévisions budgétaires 2019 comme suit : (i) le nombre d'années qui sera requis pour résorber entièrement le déficit accumulé de la MRC; (ii) des clarifications quant à certains postes budgétaires de la MRC, y compris dans le contexte d'une contestation judiciaire; (iii) l'avenir de certains programmes en matière de développement social, y compris le MADA.

Les informations en lien avec ces questions sont alors fournies par madame la préfète, d'une part, et le directeur général et secrétaire-trésorier, d'autre part.

**15. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

8175-11-18

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier  
Appuyé par madame Linda Gagnon et résolu unanimement  
Que la séance soit levée.

ADOPTÉ



\_\_\_\_\_  
Louise Lebrun  
Préfète



\_\_\_\_\_  
Laurent Lampron  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)